

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le jeudi 25 mars 2019, à compter de 19:00 heures, sous la présidence de monsieur Serge Perrault, maire.

Sont présents :

MM : Charles Bergeron : conseiller # 2 Rodrigue Michaud : conseiller # 4
Suzie Payette : conseillère #6 Michel Rainville : conseiller # 5

Sont absents : Andrée St-Jean : conseillère #3
Simon Mercier : conseiller #1

Le directeur général / secrétaire-trésorier Monsieur Gérard Cossette agit à titre de secrétaire d'assemblée en présence de Mme Mélissa Charette, Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

1. Ouverture de la séance

Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Serge Perrault, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Administration

- 3.1 Résolution pour reddition de comptes 2018 - Volet projets particuliers d'amélioration
- 3.2 Résolution pour reddition de comptes 2017 - Volet entretien réseau routier
- 3.3 Résolution pour entériner les actes des administrateurs de l'année 2017 et 2018

4. Période de questions

5. Levée de l'assemblée

87-03-19

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Suzie Payette et **APPUYÉE** par le conseiller M. Charles Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

3. Administration

3.1 Résolution pour reddition de comptes 2018 - Volet projets particuliers d'amélioration

Numéro de dossier : 00026659-1
Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE le conseil de Sainte-Béatrix a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

88-03-19

Pour ces motifs, **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Rodrigue Michaud, **APPUYÉE** par la conseillère Mme Suzie Payette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents et adopté que le conseil de Sainte-Béatrix approuve les dépenses d'un montant de 12 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

3.2 Résolution pour reddition de comptes 2017 - Volet entretien réseau routier

Programme d'aide à l'entretien réseau du routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a autorisé une compensation de 97 569\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

89-03-19

Pour ces motifs, **II EST PROPOSÉ** par le conseiller M. Michel Rainville, **APPUYÉ** par M. Charles Bergeron, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Sainte-Béatrix informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

3.3 Résolution pour entériner les actes des administrateurs de l'année 2017 et 2018

90-03-19

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Suzie Payette et **APPUYÉ** par le conseiller M. Rodrigue Michaud, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil entérine les actes posés des administrateurs municipaux dans le cadre des résolutions inscrites dans les procès-verbaux dont les signatures sont manquantes pour les pages suivantes : 5681; 5696 à 5795.

ADOPTÉE

4. Période de questions

5. **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé

91-03-19

SUR PROPOSITION du conseiller M. Charles Bergeron et **APPUYÉ** par la conseillère Mme Suzie Payette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 19h23.

ADOPTÉE

Serge Perrault
Maire

Gérard Cossette
Directeur général/secrétaire-trésorier par
intérim